

Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 43 (1981)

Heft: 14

Rubrik: La sécurité avant tout!

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

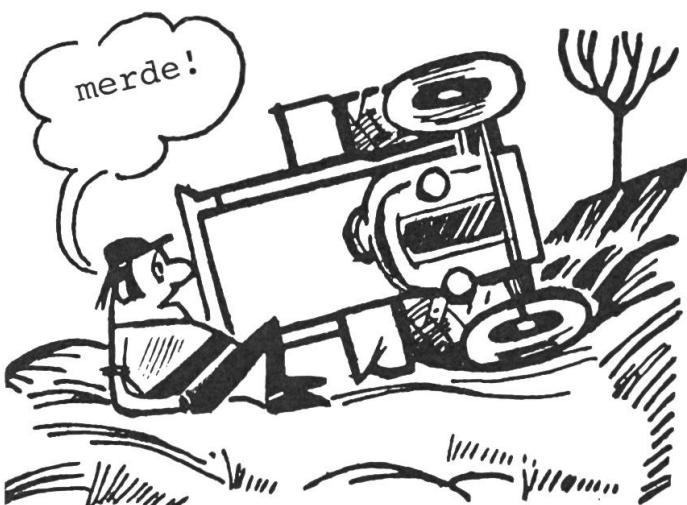
de sécurité ne correspond pas à une longueur d'arbre mais à deux parce qu'un arbre coupé peut en entraîner un autre en tombant. Personne ne doit se trouver dans la zone d'abattage, soit, dans un cas idéal, dans les deux secteurs de 45° autour de la ligne d'abattage présumée. Des arbres penchés impliquent une augmentation correspondante de la zone d'abattage. Toute personne présente dans la zone dangereuse (soit le reste du cercle dont le rayon est égal à deux longueurs d'arbre) doit être avertie avant l'abattage d'un arbre!

L'ébranchage

Lors de l'ébranchage, la tronçonneuse doit reposer sur le tronc et toujours être appliquée à plein gaz. *Eviter de scier avec la pointe.* Le pouce de la main gauche doit être maintenu en permanence sous l'arceau de conduite afin de pouvoir parer les contrecoups du plateau.

La sécurité avant tout !

Quiconque redoutant qu'un tracteur (ou transporteur) puisse écraser sous lui le conducteur lors d'un renversement latéral (peut-être multiple) devrait avoir recours soit à un arceau, un cadre ou à une cabine de sécurité.



Autres aides-mémoire

- *Faire tomber immédiatement tout arbre encroué*, mais ne jamais projeter un deuxième arbre sur lui, ou monter sur l'arbre d'appui ou même l'abattre. Des tentatives de ce genre équivalent presque à des suicides.
 - En cas difficiles, demander conseil à un spécialiste et ne jamais essayer quoique ce soit au hasard.
- Tout agriculteur comptant travailler dans sa propre forêt ou dans des domaines forestiers publics fera bien de prendre part à un cours de bûcheronnage.
- On peut se procurer tout autre renseignement auprès du Service pour la prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA), boîte postale 125, 5200 Brugg, tél. 056-41 59 91, ainsi que la feuille de renseignement T 1 «Travaux forestiers et prévention des accidents». (Trad. H.O.)

(A suivre dans le prochain numéro)

Peut-on conseiller de réparer un cadre de sécurité endommagé?

Il arrive que certaines parties d'un cadre ou d'un arceau de sécurité soient pliées, fissurées ou rompues par un accident ou toute autre cause. On est alors tenté de les remettre en état, bien que des dispositifs de sécurité fabriqués et testés pour une certaine marque de véhicule ne puissent remplir leur fonction qu'à condition que leur conformation et la nature de leurs matériaux n'aient pas été modifiées. La probabilité d'une altération des matériaux est cependant si grande que nous sommes enclins à déconseiller tout emploi de cadres ou arceaux de protection réparés.

Pour des raisons relevant de la résistance mécanique, on devrait s'abstenir par principe de toute réparation de dispositifs de sécurité sérieusement endommagés. Des

dommages mineurs exempts de fissures et cassures peuvent toutefois être remis en état par un spécialiste expert en la matière.

Modification d'un dispositif de protection homologué (raccourcissement de la hauteur de construction)

Tel que le montage d'un arceau de sécurité rabattable, le raccourcissement d'un dispositif protectif exige non seulement une autorisation préalable émanant du conseiller en machinisme agricole cantonal, mais aussi celle de l'Office d'homologation.

En cas de doute, la question de savoir si un dispositif de protection déjà homologué, mais raccourci ou modifié de toute autre façon dans la suite, doit être soumis ou non à nouveau à un test de solidité pourra être tranchée par une expertise de la FAT. Toute modification d'un cadre de protection déjà homologué peut exiger une répétition du test par choc pendulaire. On déconseille de procéder à une modification et, surtout, à un raccourcissement d'un dispositif de protection sans l'approbation préalable de l'Office d'homologation et du conseiller en machinisme agricole cantonal. En cas d'accidents éventuels, la compagnie d'as-

surance concernée peut faire valoir des modifications non autorisées qui lui donneraient un droit de recours envers le «coupeable». Cela pourrait avoir pour celui-ci des conséquences financières très sérieuses.

Remarques en conclusion

Même pour un spécialiste expérimenté, il n'est pas facile de deviner d'emblée si un cadre de sécurité sera capable de résister en tout cas à l'effet d'un renversement. Ce ne sont uniquement que des dispositifs de sécurité dûment homologués qui sont à même de suffire à des exigences fonctionnelles, qualitatives et protectrices indispensables à condition d'avoir été montés d'une façon prescrite.

On conseille de réviser périodiquement le serrage des éléments de fixation – et particulièrement celui des *boulons*. Des cassures de soudures peuvent être fort dangereuses, et on devrait alors avoir recours à des pièces de rechange originales. A part cela, une couche de peinture protectrice appliquée à temps prévient des corrosions prématurées. N. Uenala, FAT, Tänikon Trad. H.O.

Présentation des nouveaux tracteurs Ford de la série 10

Lors d'une grande démonstration organisée dans la région de Genève, la maison Ford a présenté pendant une quinzaine de jours la nouvelle série de tracteurs 10 à tous ses revendeurs européens et les représentants de la presse.

Du fait que le dirigeant supérieur des Etablissements Ford, Mr. Donald E. Pedersen, avait tenu à faire les honneurs, on mesure quelle importance sa firme attribue à la production de ces tracteurs. A cause de la situation plutôt précaire prévalant actuellement sur le marché international des automobiles, presque tous les fabricants concernés cherchent à maintenir leurs chiffres

d'affaires au moyen d'une diversification de leurs produits. Mr. Pedersen semblait toutefois indiquer que, en tant que complément commercial, la production de tracteurs ne présente pour sa firme guère qu'une seule jambe d'un mille-pattes (symbolique).

L'attitude optimiste que l'entreprise Ford adopté néanmoins envers le commerce des tracteurs ressort d'un programme quinquennal censé assurer une augmentation de vente de 20%.

Environ 120'000 des tracteurs fabriqués annuellement dans le monde entier proviennent de trois pays différents.

Les tracteurs Ford sont vendus dans 130